



Chers reconstitueurs,

La grande reconstitution de 2020 a dû être annulée suite à la propagation d'un certain virus. Pour juin 2022, les organisateurs préparent l'organisation des manifestations du vendredi 17 au dimanche 19 juin en rassemblant un nombre important de reconstitueurs internationaux.

Ce premier contact a pour objectif de recueillir les marques d'intérêt des groupes pour les manifestations de juin prochain en sachant que le nombre de participants est limité à 2.000 personnes (reconstitueurs et accompagnants : femmes et enfants).

Nous attendons les marques d'intérêt pour le **31 mars 2022** ? Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus de marque d'intérêt. Les demandes d'intérêt seront ensuite examinées et une validation d'inscription sera envoyée. Elle sera accompagnée de trois documents : la fiche individuelle, les modalités pratiques et le règlement.

[Situation sanitaire] : Nous attirons votre attention sur le fait qu'en fonction de l'évolution des règles sanitaires, il est probable que les organisateurs demandent aux participants de présenter un document officiel qui atteste de leur vaccination à la Covid-19 et/ou de présenter des tests PCR négatifs dès leur arrivée sur les bivouacs. Par ailleurs, en cas d'obligation de testing avant et pendant le séjour, le coût de ces tests seront à charge des participants.

Afin d'éviter tout risque de propagation du virus et d'éviter une possible quarantaine, il est conseillé de voyager en véhicule individuel plutôt qu'en groupe.

Les organisateurs s'adaptent au quotidien aux mesures visant à éradiquer le virus.

[Les armes] : Il est de la responsabilité des reconstitueurs de respecter les législations relatives à l'importation et à l'exportation des armes. Il incombe également aux reconstitueurs d'en faire les démarches. Des informations à ce sujet vous seront transmises prochainement.

[Les chevaux et leurs cavaliers] : Les chevaux devront obligatoirement :

- être munis d'une puce
- détenir le passeport européen
- présenter un carnet de vaccination en ordre et ce y compris contre la grippe équine et contre la rhino pour les chevaux non-Belges. Ces deux vaccins doivent avoir été administrés moins de 6 mois avant l'événement. Pour les chevaux de Belgique, il est vivement conseillé qu'ils soient également en ordre de vaccin
- être en ordre d'enregistrement auprès de la Confédération belge du cheval pour les chevaux belges. Pour les non-Belges, il faut un certificat d'exportation intracommunautaire d'échange (à retirer auprès des autorités), exceptés pour les Luxembourgeois et les Hollandais.

En espérant vous retrouver pleinement motivés sur les plaines du champ de bataille en juin.
Les organisateurs de Waterloo 2022.